Par nous Jean Paul Guerrault quadre de la vingt sixiesme jour du
mois de Juin a la requeste de Jean Dubois marchand du village de
la Chaume paroisse de Tilly qui possède la Seigneurie de la Guille
dans les marches certifie que lannée passée fut levé royal de la Guille en
ladite année 1695. avec donné assignation au sieur Jean Vimins marchand
m.d. d.ud. village de Tedrey a sa maison pour y faire demeurer pendant
quatre ans au profit de la susdite Seigneurie le a lheure de neuf heures matin
et par devant nous les soss.d. regaux d.ud. la Guille aux fins de leur faire
prester le serment ainsi en tel cas requis du village de Campion
paroisse des s.d. temps nommé par la Cour aux fins luy faire prester led. serment
pour le suite procéder au fait dont sera le serment préalablement prestés
lesquels par led. Vimins de Congratulation au profit susdits proc.d. aud.
serment tant a son absence que présence parlant au Vimins trouvé
personne dans son dom.e aud. village de Tedrey auquel jay